



**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

**Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation**

Paris, le mercredi 21 février 2018

Communiqué de presse

Lancement des expérimentations des projets de territoire pour la préservation de l'élevage en milieu humide

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, saluent les acteurs des sites pilotes qui se sont réunis à Rochefort le 15 février pour le lancement des expérimentations des projets de territoire autour de la préservation de l'élevage en milieu humide.

Dans leur rapport de juillet 2017, les inspections générales des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture ont confirmé l'inquiétude des deux ministres quant à la situation difficile de l'élevage extensif et des milieux humides, support de ce type d'élevage, et ont préconisé la mise en œuvre de véritables projets de territoires autour de ces activités, afin de pérenniser un mode d'élevage vertueux, de qualité, et garant de l'entretien de ces milieux et de la conservation de leurs qualités écologiques et de leurs fonctions écosystémiques.

À partir des trois notions clés que sont :

- l'approche territoriale, globale et systémique ;
- la prise en charge collective des questions d'intérêt général (gestion des niveaux d'eau, foncier, questions sanitaires, lutte contre les espèces invasives, ...) ;
- le développement de systèmes d'élevage à l'herbe, économes en intrants, misant sur la qualité des produits ;

Le rapport a ainsi proposé une méthodologie visant à mettre les éleveurs au cœur d'un projet territorial de développement durable élaboré par l'ensemble des acteurs et porté par les élus territoriaux, et a préconisé le lancement dans un premier temps de trois sites pilotes sur les marais de Brouage (Charente-Maritime), du Cotentin et du Bessin (Manche et Calvados), et la baie de Somme/plaine maritime picarde (Somme).

Les ministres adhèrent à ces conclusions et ont décidé de s'engager dans cette démarche en soutenant les sites pilotes, et en favorisant l'émergence d'autres projets de territoire, au travers de la mise en place rapide, dès 2018, d'une animation nationale qui sera portée notamment par le Forum des marais atlantiques.

Ils attendent de ces expérimentations qu'elles permettent un retour d'expériences sur les pistes de progrès préconisées par le rapport, et qu'elles nourrissent les réflexions prospectives liées à la préparation de la PAC post-2020.

La réunion de lancement du 15 février, à l'invitation des acteurs du marais de Brouage et du Forum des marais atlantiques, a permis aux sites pilotes de présenter leur projet, de préciser leurs attentes, et de lancer officiellement les démarches.

Rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » sur le site du [ministère de la Transition écologique et solidaire](#) et du [ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

[Retrouvez le communiqué en ligne](#)

Contacts presse :

Ministère de la Transition écologique et solidaire : 01 40 81 78 31

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : 01 49 55 59 74